



CONDITIONS GENERALES DE VENTE CO MARKETING BUSINESS

Article I - Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente régissent l'ensemble des services rendus par **CoMarketing Business** au titre de ses prestations, c'est à dire et sans s'y limiter, les services de développement des ventes, de Marketing stratégique, de Marketing opérationnel et de Marketing direct et ce, quels que soient leur forme, leur contenu et le lieu où elles sont exercées. En recourant à l'un de ces services de **CoMarketing Business**, le CLIENT déclare accepter les présentes conditions générales de vente.

Article II - Devis & Commandes

Le devis accepté par le CLIENT tient lieu de commande ferme et définitive en l'absence de bon de commande émis par le CLIENT. **CoMarketing Business** n'est pas tenu de commencer la prestation avant réception du devis dûment signé ou du bon de commande émis par le CLIENT. En aucun cas le personnel détaché par **CoMarketing Business** chez le client ne pourra être sollicité par le CLIENT pour toute autre mission avec ou sans lien direct avec la mission objet de la commande sans l'accord exprès préalable de la direction de **CoMarketing Business**.

Article III - Réception et livraison des travaux par **CoMarketing Business**

Les documents sont remis par le CLIENT sous forme numérique par email, CD ou via un site FTP ou sous forme papier par coursier, messagerie ou courrier postal. Ils sont accompagnés de tout document de référence que le CLIENT jugera utile de mettre à la disposition de **CoMarketing Business** pour l'aider dans sa mission. **CoMarketing Business** réalisera la prestation selon les règles de l'art en la matière dans la limite des contraintes fixées par le CLIENT.

CoMarketing Business prendra toutes dispositions pour assurer une livraison des travaux commandés dans le respect des délais prévus sur le devis accepté par le CLIENT. Toute prestation supplémentaire demandée par le CLIENT en cours de mission reportera le délai de livraison. Les travaux sont remis au CLIENT selon la forme de son choix : sous forme numérique par email, CD ou via un site FTP ou sous forme papier par coursier, messagerie ou courrier postal. Les coûts liés à la livraison des documents (hors supports numériques) sont à la charge du CLIENT. Tout retard de livraison ne donnera pas systématiquement lieu à compensation sauf accord entre le CLIENT et **CoMarketing Business**. Tout CLIENT en retard dans ses obligations envers **CoMarketing Business** est susceptible de voir sa livraison conditionnée par le règlement préalable des ses obligations envers **CoMarketing Business**.

Article IV - Facturation

Les devis de **CoMarketing Business** sont établis sur la base des tarifs en vigueur au jour de la commande et des spécificités de la prestation selon les informations fournies par le client pour établir ce devis et ne constituent que des estimations. Les factures sont établies et envoyées au CLIENT en même temps que la prestation est réalisée. En cas d'annulation d'une commande par le CLIENT, les travaux réalisés par **CoMarketing Business** à la date de l'annulation sont facturés en totalité.

CoMarketing Business ®

83 bis rue Thiers – F – 92100 Boulogne Billancourt - Téléphone : 01 77 92 15 30
contact@comarketingbusiness.com - <http://www.comarketingbusiness.com>

Article V - Conditions de paiement

Sauf convention particulière, les factures s'entendent établies net et sans escompte et sont payables comptant à réception pour la première commande. Ces conditions de paiement sont applicables à l'ensemble des CLIENTS de **CoMarketing Business** et il ne peut y être dérogé que par suite d'un accord particulier et exprès entre les parties. Les prestations d'un montant supérieur à 2000 euros donnent lieu à un paiement de 30 % à la commande, 30% à la livraison des outils de campagnes (tel que BAT et script télémarketing sans s'y limiter) et 40% au début de la mise en place de la campagne. Toute somme due à **CoMarketing Business** et non réglée à l'échéance contractuelle entraînera de plein droit, à son bénéfice et après mise en demeure restée sans effet, la perception d'un intérêt moratoire calculé sur la base du taux d'escompte de la Banque de France en vigueur à la date où devait intervenir ledit règlement et ce sans que cette clause ne puisse nuire à l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues par le CLIENT. Pour tout retard de paiement et après mise en demeure restée sans effet, le CLIENT devra, en sus du montant principal, payer à titre de clause pénale non réductible au sens de l'article 1229 du Code civil une indemnité fixée forfaitairement à 10 % des sommes restant dues et ce, sans préjudice des intérêts moratoires conventionnels. En cas de retard de paiement, **CoMarketing Business** se réserve le droit de suspendre les commandes en cours.

Article VI - Réclamation

Lors de la réception des prestations réalisées par **CoMarketing Business**, le CLIENT est tenu de s'assurer de leur conformité avec les dispositions du devis signé ou de la commande passée. Toute réclamation du CLIENT devra être adressée à **CoMarketing Business** au plus tard dans les dix jours calendaires suivant la date de livraison des prestations et confirmée par lettre recommandée. Passé cette date, toute nouvelle prestation fera l'objet d'une facturation complémentaire.

Article VII - Responsabilité

Les prestations de service sont exécutées par **CoMarketing Business** dans le cadre d'une obligation de moyens. En cas de désaccord portant sur la terminologie employée à l'exception de toute nuance de style, **CoMarketing Business** s'engage, avec toute la diligence raisonnablement possible, à trouver la solution la mieux adaptée aux exigences du CLIENT, étant entendu que cela ne pourrait en aucun cas être invoqué pour une remise en question de la prestation dans son ensemble. **CoMarketing Business** s'efforce alors de procéder aux corrections dans les meilleurs délais. Dans le cas où la responsabilité de **CoMarketing Business** serait engagée par suite d'une éventuelle inexécution ou mauvaise exécution du contrat, dont le client apporterait la preuve, l'indemnisation sera limitée au préjudice direct subi par le CLIENT, sans que celle-ci puisse dépasser le montant facturé pour la prestation.

Article VIII - Assurance

Le CLIENT est tenu d'assurer lui-même les documents et supports originaux adressés et confiés à **CoMarketing Business**.

Article IX - Clause attributive de compétence

En cas de contestation sur l'application des présentes conditions générales de vente ou en cas de litige afférent à une prestation assurée par **CoMarketing Business**, seul le Tribunal de Commerce de Nanterre sera compétent.

CoMarketing Business ®

83 bis rue Thiers – F – 92100 Boulogne Billancourt - Téléphone : 01 77 92 15 30
contact@comarketingbusiness.com - <http://www.comarketingbusiness.com>